

Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 26 Avril 2023

L'an deux mille vingt trois

le 26 Avril à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Avril 2023.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 8

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Jacques CLECHET, Magali DIDIER, Valentine MAUCHERAT, Pierre SCHIFF.

ABSENTS ET EXCUSES : Aurélie COLAS, Anaïs GAGNEUR, Laurent GALLOT, Catherine PERRAT, Max RIBAUD, Alexandra SERRE.

Mr Jacques SECONDI a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- ▶ Projet acquisition de la propriété Gilibert
- ▶ Convention EPORA pour veille du patrimoine foncier
- ▶ Avis sur le projet du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement et d'Information du Demandeur d'EBER 2023-2029
- ▶ Signature de la Convention avec EBER pour les travaux du chemin de la Varèze
- ▶ Questions orales

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 21 Mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

**OBJET : PROJET D'ACQUISITION DE LA PROPRIETE GILIBERT DELIBERATION
N°2023/18**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la propriété Gilibert située au 571 route du Pilat est en vente.

Il s'agit de la propriété qui est à l'entrée du Gontard à gauche après le pont sur la RD37. Cette propriété comprend une parcelle de terrain de 1000 m² et une parcelle construite. Le prix convenu est de 280 000 €.

L'objectif de la commune est de créer de l'immobilier locatif : des appartements dans la maison existante environ 4 type F3 ou F4 et de nouvelles constructions sur le terrain 4 à 6 logements supplémentaires.

Le bâtiment pourrait aussi accueillir un cabinet d'infirmières agrandi.

Ce projet permettra d'attirer de nouveaux habitants et de dynamiser notre village.

Il est proposé que la commune fasse les démarches pour se porter acquéreur de la propriété Gilibert.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION EPORA POUR VEILLE DU PATRIMOINE FONCIER DELIBERATION N°2023/19

Monsieur le Maire expose qu'il a été demandé à l'organisme EPORA de nous assister dans le projet d'acquisition de la propriété Gilibert. EPORA achètera ce bien et la commune devra le racheter sous 4 ans, mais l'étude de faisabilité sera prise en charge par EPORA à 50%. EPORA refacture les frais d'acquisition et de projet à prix coûtant. Un expert des domaines sera mandaté pour évaluer la propriété selon les critères publics.

Il faut donc qu'on prévoit un financement à terme pour ce projet. Il y a plusieurs schémas possibles. Des ventes seraient possibles si le financement n'est pas bouclé.

Cette convention permet à EPORA de faire une veille foncière sur la zone bâtie du Gontard pour évaluer les opportunités d'acquisition sur demande de la commune.

Il est proposé d'approuver la convention EPORA pour un montant d'encours de 300 000 €.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR D'EBER 2023-2029 DELIBERATION N°2023/20

EBER nous demande d'approuver ce plan qui définit les priorités d'affectation des logements sociaux.

Il est proposé de donner un avis favorable sur le projet du plan partenarial de gestion de la demande de logement et d'information du demandeur et de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé de donner un avis favorable sur le projet de PPGDID de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et de charger Monsieur le Maire aux fins d'exécution de la présente.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (19h38).

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC EBER POUR LES TRAVAUX CHEMIN DE LA VAREZE - DELIBERATION N°2023/21

Une convention doit être signée pour donner une délégation de maîtrise d'œuvre à EBER en vue de la réalisation de l'opération d'Aménagement d'une voie verte et de stationnements sur

l'axe 2 et la sécurisation du Chemin de la Varèze à Monsteroux-Milieu. Cette convention donne délégation pour la passation et l'exécution des marchés et fixe la répartition financière des dépenses du projet.

La répartition financière est basée sur la répartition suivante d'un montant total de 280 255 € HT soit 336 306 € TTC :

- 172 005 € HT soit 206 406 € TTC pour EBER (61,38% des dépenses)
- 108 250 € HT soit 129 900 € TTC pour la commune (38,63% des dépenses)

Il est proposé de signer cette convention.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Questions orales

Denis

- Il est insupportable de se demander à chaque fois s'il y a le quorum. Le jour où le quorum ne sera pas réuni, je démissionnerai pour provoquer de nouvelles élections.
- Le nouveau bail professionnel des infirmiers a été signé (un bail par locataire).
- Un conseil aura lieu le 9 juin (date fixée au niveau national) pour désigner les 3 délégués et 3 suppléants de la commune aux élections sénatoriales. Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre. La participation est un devoir et les élus non participants peuvent être pénalisés de presque 300 € d'amende.
- Alpes Isère Tour propose à la commune 2 places pour suivre la course pendant toute la durée de la course (5 étapes).
- La convention UJMM sera signée prochainement.
- Un bureau d'études a été sollicité pour l'étude de la mise en place de panneaux photovoltaïques. Tous les parkings de plus de 1000 m² devront se couvrir de panneaux sur plus de 30% de la surface. On peut prendre un organisme ou être porteur de projet. On peut être en autoconsommation partielle et/ou revendre le surplus. Il est possible d'envisager une centrale villageoise, comme faire sur Saint-Sorlin-de-Vienne et Reventin-Vaugris, car ça peut permettre d'avoir une solution de financement via l'association de gestion. On attendra le résultat de l'étude pour aller plus loin. Pierre, Jacques S et Laurent G se constitueront en commission ad hoc sur ce projet.
- Quelques arbres seront achetés pour les installer dans la cour de l'école (1), autour de la cantine (5 à 6) et Chemin des Haies entre les peupliers.
- Je vous rappelle qu'il y aura une réunion publique de mi-mandat le vendredi 12/05 à 19h30 et ce serait bien que tous les conseillers municipaux soient présents.

Thierry

- Une formation a été faite au personnel municipal par SANIPAC pour l'entretien de premier niveau de la PAC et du système de ventilation. Le contrat d'entretien de SANIPAC a été reçu. Le coût est de 2500 €/an. Une demande a été faite pour être averti rapidement des mises en défaut du système.
- Salle polyvalente et logement : les devis de rénovation ont été reçus. Un seul dossier est à déposer pour la demande de subvention au dpt pour la rénovation thermique et l'ensemble des travaux. Le département peut accorder 40% de subvention et 10% supplémentaire en cas de diagnostic énergétique. Le dossier doit être déposé avant le 15/05 pour une décision en juin ou en juillet pour une décision en octobre.

- Chauffage de l'église : la commande a été reçue chez Rexel. Magali passera prendre la commande. Le matériel sera installé par les employés communaux.
- Alain A. a un problème pour brancher son manège, et demande si la commune peut fournir l'électricité le temps de la vogue du WE prochain (380 V). A vérifier.
- On souhaiterait qu'un élu fasse un tour avec les conscrits au moment de la remise des clés (vendredi en fin d'après-midi).
- Il est envisagé une réunion de la commission bâtiment le 3/05 à 18h30. A confirmer.

Jacques C

- PLUI : réunion EBER la semaine dernière. L'élaboration du PADD continue. Il faudra favoriser les petits immeubles et les petits logements.

Pierre

- RAS

Valentine

- RAS

Magali

- RAS

Laurent V

- Alpes Isère Tour : il sera nécessaire de faire une information des riverains sur les conditions de circulation pour la journée du 27/05.
- Les dames de la cantine ont été formée à l'hygiène et à la sécurité des aliments.

Jacques S

- L'arrêté d'autorisation de la Vidéoprotection a été reçu. Un échange a été fait avec Denis et un élu de Jarcieu pour comprendre le fonctionnement de la vidéoprotection de la commune.
- Réunion sur les chemins avec 4 élus et 6 habitants. Accord pour le principe d'une réunion trimestrielle.
- Le contrat de maintenance du défibrillateur de la mairie avec ADS Groupe arrive à terme le 15/03/2024. Courrier de résiliation AR à envoyer en novembre 2023.
- L'entretien du défibrillateur du stade est à prévoir.
- Le contrat REX-ROTARY des copieurs Mairie + Ecole arrive à expiration le 19/09/23. A dénoncer par AR début juin 2023 pour une fin au 19/12/2023. Il faut aussi choisir un fournisseur pour démarrage le 1/01/2024. Il faut étudier les possibilités : réseau UNADERE ou mutualisation avec d'autres communes.
- L'horaire d'ouverture de la mairie est erroné sur le site : ouverture à 13h30 ald 14h le vendredi.
- La cérémonie du 8/05 démarrera à 10h00 à l'église, puis les participants se rendront place du souvenir pour un dépôt de gerbe, et un verre de l'amitié sera partagé chez Davy.

Fin du conseil municipal à 20h45

Le Maire,
Denis MERLIN

